



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
05/07/2023	07/07/2023	En exercice	10
		Présents	7
		Votants	9

L'an deux mille vingt-trois et le 12 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

Étaient présents : Madame Martine CESARI, Maire, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI.

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX et Olivier LEMOINE

Avaient donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Xavier LUCIANI et Olivier LEMOINE à Jean-Claude FARADIAN.

Étaient absents non-excusés : Madame Fabienne QUIÉVREUX

Parmi les membres présents, Madame Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

07-2023-01 Culture et Vie Locale - Convention de location de la salle communale aux particuliers

Vu la nécessité d'intégrer la location de la salle communale à la régie de recettes Vie Locale et Sociale, Madame Sophie JARDINOT Adjointe à la Culture propose de revoir les modalités d'utilisation et de mise à disposition de celle-ci.

La nécessité de concilier l'action des services municipaux dans leur fonctionnement quotidien (réunions diverses, animation locale, ...) et la demande d'usage privatif des associations et des particuliers, nécessitent une révision des conditions d'utilisation de cette salle.

La précédente délibération avait posé le principe de réservation possible qu'à partir du mois de décembre pour l'année suivante. L'usage nous a incité à montrer les limites de ce principe.

Il est rappelé que la salle communale :

- Est ouverte à la location du 1^{er} janvier au 31 décembre,
- Peut être louée dans le cadre de manifestations publiques ou privées,
- La location de salle doit se faire dans le respect du règlement annexé,

Il est proposé de revoir les modalités de location comme suit :

- Possibilité de déposer un dossier à tout moment de l'année.
- Règlement de l'acompte auprès du régisseur, au moment du dépôt de dossier.

La location pour le réveillon du 31 décembre ne pourra pas faire l'objet d'une attribution deux années de suite, exception faite aux associations du village.

Tarifs de location (Hors Réveillon du 31 décembre)

Catégorie d'usagers	Tarifs location	Montant de la caution
Jeunes du village de 15 à 18 ans	Gratuit	500,00 €
Employés municipaux	Gratuit	500,00 €
Particuliers résidents de la commune	200,00 €	500,00 €
Particuliers non-résidents	650,00 €	500,00 €

Tarifs de location spécifique Réveillon du 31 décembre.

Catégorie d'usagers	Tarifs location	Montant de la caution
Jeunes du village de 15 à 18 ans	150,00	500,00 €
Employés municipaux	150,00	500,00 €
Particuliers résidents de la commune	300,00 €	500,00 €
Particuliers non-résidents	800,00 €	500,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** les nouvelles modalités d'utilisation et la tarification de la salle communale,
- **approuve** le modèle de convention de location joint en annexe ainsi que le règlement de location et ses annexes
- **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération



Madame le Maire,

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le
- et de sa publication le



Madame le Maire,

Martine CESARI.